

Volet B

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

MONITEUR BELGE

13 -10- 2014

TRIBUNAL DE COMMERCE

BELGISCH STAATSBLAD 2 OCT. 2014

NIVELIGEREF



14191822

N° d'entreprise : 0837846111

Dénomination

(en entier) : **DYNAMIC-IT**

Forme juridique : SPRL

Siège : rue des Croix de Feu 9 à 1473 GLABAIS

Objet de l'acte : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL ET DE LA DENOMINATION SOCIALE

Il résulte d'un acte reçu par le notaire Bernard GROSFILS à Lodelinsart, en date du 30 septembre 2014, en cours d'enregistrement, que l'assemblée générale des porteurs de parts sociale de la SPRL "DYNAMIC-IT" s'est réunie et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution :

Modification de l'objet social.

a - Rapport du gérant exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social; à ce rapport est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêté au 31 juin 2014.

b - L'assemblée décide de modifier l'objet social remplaçant l'article trois des statuts par le texte suivant :

«La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

1. Tous travaux de menuiserie générale métallique, plastique ou bois, intérieurs et extérieurs. (Fabrication, placement et réparation)

2. L'achat et la vente de menuiserie en bois, métal ou plastique et tous les produits qui s'y rapprochent tel que vitrage et accessoires.

3. L'étude, la recherche, la conception, le développement, la mise en place et la commercialisation de technologies et de systèmes informatisés, de systèmes de régularisations, d'exploitations, de gestion assistées, administratifs, commerciaux, industriels.

4. La création et la commercialisation de programmes informatiques et de tout « software ».

5. L'achat, la vente, la transformation, la location, l'importation, l'exportation, l'entretien, la réparation, la distribution, en gros ou au détail de matériel informatique, téléphonique, électrique, électronique, mécanique, audio-visuel, softwares et fournitures de bureaux.

6. Toutes activités de consultance, toutes activités en matière de marketing et notamment la conception de logos et de site internet.

7. L'achat et la vente d'ordinateurs, de matériel informatique et périphérique, de logiciels existants, de composants électroniques pour micro-ordinateurs.

8. L'écriture de programmes informatiques et le développement d'applications sur mesure.

9. Toutes activités en rapport avec le service informatique, l'infographie et la programmation, multimédia, télécommunications, webdesign.

10. Toute activité se rapportant au bureau d'étude en matière informatique, tous travaux d'installation de réseaux informatiques, pour les entreprises et pour les particuliers.

La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut mettre un immeuble à disposition de son ou ses dirigeants.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes affaires, entreprises, associations ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits. La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur.»

Deuxième résolution :

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en «FRANBELUX»; en conséquence, remplacement de la seconde phrase de l'article 1 des statuts comme suit :

Elle est dénommée « FRANBELUX ».

Troisième résolution :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/10/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/10/2014 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - Suite

L'assemblée générale confère tous pouvoirs à Madame Dominique ELOI, Licenciée en Droit, domiciliée à Charleroi, pour procéder à la coordination des statuts.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été successivement et séparément adoptées à l'unanimité des voix.
Pour extrait analytique conforme
(signé) Bernard GROSFILS, notaire à Lodelinsart

Déposé en même temps : expédition de l'acte du 30 septembre 2014 et rapport du gérant.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature